

- 7397 -

ELECTROMA
SA au capital de 1.255.000 F
Siège social : ZI 11, rue de l'Atome
67800 Bischheim
578 501 447 RCS Strasbourg
SIRET 578 501 447 00028

L'AGE du 31 mai 1999 de la Société GAZ EAU FLUIDE SECURITE HOLDING (SA : capital social : 2.500.000 F ; siège social : Zone Industrielle, 11, rue de l'Atome, 67800 Bischheim ; 338 308 364 RCS Strasbourg, 338 308 364 00011), a :
approuvé le projet de fusion et ses annexes signé avec la société ELECTROMA ;
approuvé la transmission universelle du patrimoine de cette société et l'évaluation de celui-ci ;

pris acte également que, dès lors que la société GAZ EAU FLUIDE SECURITE HOLDING a toujours détenu, depuis la date du dépôt au Greffe du projet de fusion, la totalité des actions représentant le capital de la société ELECTROMA ;

conformément aux dispositions de l'article 378-1 de la loi du 24 juillet 1966, il n'a pas été procédé à l'échange d'actions de la société ELECTROMA contre des actions de la société GAZ EAU FLUIDE SECURITE HOLDING en rémunération de cette fusion, et en conséquence il n'y a pas lieu à augmentation du capital de la société GAZ EAU FLUIDE SECURITE HOLDING,

conformément aux dispositions de l'article 378-1 de la loi du 24 juillet 1966 cette fusion n'avait pas à être soumise à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire de la société ELECTROMA.

décidé que la fusion des sociétés ELECTROMA et GAZ EAU FLUIDE SECURITE HOLDING était définitive, l'opération étant réalisée à l'issue de ladite assemblée, la société ELECTROMA se trouvant dissoute de plein droit ce même jour, sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation.

M. Van SCHANDEVIL
Mandataire spécial

- 7438 -

**ORDRE DES
AVOCATS
BARREAU DE
STRASBOURG**

MC CONSULTANTS
P. CLAUSS - A. DAMETTI - F. WURTH
18A, rue de la Glacière - BP 12
67311 Schiltigheim Cedex
Tél. 03 90 20 81 40

SERVICUM INTERNATIONAL
SARL au capital de 50.000 F
19 rue d'Altkirch - 67100 Strasbourg
401 313 028 (00029) RCS Strasbourg

DISSOLUTION ET LIQUIDATION

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 1998, enregistré à Strasbourg-Neudorf le 21.05.1999, Bord. 121/1, Ext. N° 602, que l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société avec effet du 31.10.1998 et sa mise en liquidation amiable.

Mme DAVAL Françoise, demeurant 70290 BELFAHY, a été nommée comme liquidateur de la société et le siège de la liquidation a été fixé à l'adresse du siège social 19 rue d'Altkirch à 67100 Strasbourg.

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale de clôture de liquidation du 30 avril 1999, enregistré à Strasbourg-Neudorf le 21.05.1999, Bord. 121/2, Ext. N° 603, que l'assemblée générale a approuvé le compte définitif de liquidation et prononcé la clôture de la liquidation avec effet du 30.04.1999.

Deux originaux de ces procès-verbaux ainsi que les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal, RCS de Strasbourg.

Pour avis,
Le Liquidateur

- 7430 -

**ORDRE DES
AVOCATS
BARREAU DE
STRASBOURG**

**SCP WACHSMANN,
HECKER, BARRAUX, MEYER,
HOONAKKER, ATZENHOFFER,**
Société d'Avocats
14, Avenue des Vosges
67000 Strasbourg

CDL BOUTIQUES

SARL au capital de 105.000 F
20, rue de la Krutenau 67000 Strasbourg
395 068 380 RCS Strasbourg

LIQUIDATION

Suivant délibération du 21 mai 1999, la collectivité des associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du RCS de Strasbourg.

Pour avis,
Philippe HOONAKKER, avocat

- 7429 -

**ORDRE DES
AVOCATS
BARREAU DE
STRASBOURG**

**SCP WACHSMANN,
HECKER, BARRAUX, MEYER,
HOONAKKER, ATZENHOFFER,**
Société d'Avocats
14, Avenue des Vosges
67000 Strasbourg

SCM GRIMMEISSEN-MARX
SCM au capital de 300.000 F
Siège social : 67000 Strasbourg
6, Place de l'Homme de Fer
341 021 665 RCS Strasbourg

DISSOLUTION SANS LIQUIDATION conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil

Aux termes d'une décision en date du 10 janvier 1999, Mme Esther MARX, demeurant à 67205 Strasbourg Oberhausgerben, 5, rue du Chêne,

A en sa qualité d'associé unique de la Société GRIMMEISSEN-MARX, décidé la dissolution sans liquidation de ladite société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 al. 3 du Code civil et de l'article 8 du Décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société GRIMMEISSEN-MARX peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant la Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg.

Pour avis,
Denis ATZENHOFFER, Avocat

- 7426 -

Gilbert BUHLER
73, Grand'Rue
57940 Metzervisse
Tél. 03 82 56 80 90



NOTAIRE

DISSOLUTION

Par acte établi par Me BUHLER le 4 juin 1999, il a été décidé la dissolution de la société dont les caractéristiques suivent :

Dénomination : **ANAUEL**
Forme : société civile
Capital : 10.000 F
Siège : 67610 La Wantzenau, 7, rue de Londres.

Siège de liquidation : en l'étude de Me BUHLER, 73, Grand'Rue 57940 Metzervisse.

RCS compétent : Strasbourg
n° RCS : 410 911 721
Liquidateur : M. Marc LEDOGAR
demeurant à D 60598 Frankfurt am Main
Letzter Hasenpfad 15

LIQUIDATION

Par la même délibération, les associés ont approuvé le compte de liquidation et constaté la disparition de la société.

Pour avis unique, Le Notaire

- 7433 -

**ORDRE DES
AVOCATS
BARREAU DE
STRASBOURG**

CABINET JURIDIQUE ET FISCAL
Pierre et Eric BALMITGERE C.J.F.B.
Anciens d'Avocats au Barreau de Strasbourg
Anciens conseils juridiques et fiscaux
12, rue Waldteufel 67000 Strasbourg
Tél. 03 88 60 27 38 - Fax 03 88 41 11 01

MARY SPORT DIFFUSION
SA au capital de 250.000 F
Siège social : 67000 Strasbourg
30, rue des Hallebardes
334 960 218 RCS Strasbourg
SIRET 334 960 218 00017

Du procès-verbal de ses délibérations en date 30 avril 1999, enregistré à Strasbourg Est le 3 juin 1999, sous Vol. 7 Fol. 25, Bord. 101/12, il appert que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la S.A. MARY SPORT DIFFUSION réunie le même jour a approuvé le projet de scission en date à Strasbourg du 6 février 1999, rectifié le 13 mars suivant, ayant fait l'objet des avis parus dans Les Affiches Moniteur les 9 mars 1999 sous le n° 3396 et 26 mars 1999 sous le n° 4406, par apport de l'intégralité de son actif à charge de son passif, divisément aux sociétés :

MARY SPORT DIFFUSION +, société anonyme au capital de 5.500.000 F, avec siège social à 67000 Strasbourg 30, rue des Hallebardes,

et R.M.B. DIFFUSION, société anonyme au capital de 4.250.000 F, avec siège social à 67000 Strasbourg 22, rue des Grandes Arcades.

Elle a décidé sa dissolution anticipée, sans liquidation, du seul fait et à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés des S.A. MARY SPORT DIFFUSION + et R.M.B., son passif étant intégralement pris en charge par les S.A. MARY SPORT DIFFUSION + et R.M.B., sans solidarité entre elles, les actions étant échangées à raison de vingt-deux actions nouvelles de la S.A. MARY SPORT DIFFUSION + pour une action de la S.A. MARY SPORT DIFFUSION et dix-sept actions nouvelles de la S.A. R.M.B. DIFFUSION pour une action de la S.A. MARY SPORT DIFFUSION.

Toutes les opérations actives et passives réalisées par la S.A. MARY SPORT DIFFUSION depuis le 1er septembre 1998 jusqu'au jour de l'immatriculation des nouvelles sociétés MARY SPORT DIFFUSION + et R.M.B. DIFFUSION sont réputées faites pour le compte respectif de chacune de celles-ci.

Les S.A. MARY SPORT DIFFUSION + et R.M.B. DIFFUSION ont approuvé leurs statuts et en conséquence les apports ainsi effectués par la société scindée.

La scission et corrélativement la dissolution de la S.A. MARY SPORT DIFFUSION seront, en conséquence, définitives à compter de la date d'immatriculation des S.A. MARY SPORT DIFFUSION + et R.M.B. DIFFUSION au RCS Strasbourg.

Pour avis

TRIBUNAUX

- 7372 -

**TRIBUNAL D'INSTANCE
DE BRUMATH**

REGISTRES DES ASSOCIATIONS

Il a été inscrit aujourd'hui au registre des associations au volume XXV n° 1213
L'association I.M.P.A.C.T.S.

(Interventions Musicales Pour une
Action Culturelle, Technique et
Sociale)

ayant son siège à Gries
Les statuts datent du 23 février 1999
Est président et représentant légal de
l'association : M. SCHMITT Jean Pierre
3, Impasse du Bastberg 67330 Hattnatt.

Brumath, le 31 mai 1999,
L'adjoint administratif,
f. fonction de Greffier